



## Droit contrat de professionnalisation

Par **fab71380**, le **05/07/2015** à **20:47**

Bonjour,

Je vous explique j'ai signé un contrat de professionnalisation en septembre 2014 et je voudrais savoir si j'ai les mêmes droits qu'un autre salarié.

Car dans l'entreprise ou je suis les autres salariés ont le droit aux frais kilométriques et à la prime de panier alors que moi j n'ai jamais eu le droit à ces différents avantages.

Plus récemment tous les salariés ont pus bénéficier d'une prime d'été alors que je n'ai pas eu le droit à cette prime.

à votre avis est-ce normal ?

Merci par avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **06/07/2015** à **10:01**

Bonjour,

Normalement, vous avez les mêmes droits que les autres salariés mais placé dans la même situation...